**Fiche-projet / PI-1-005**

Naturapiculture

1. Description du projet

Le projet consiste en la programmation et la concrétisation d’actions suivant deux axes, particulièrement interdépendants à Saint-Léger :

* Amélioration de la nature ordinaire par des réalisations concrètes, certaines favorables à l’apiculture ;
* Amplification de la dynamique « apicole » de Saint-Léger, de plus en plus (re)connue comme étant « la commune du Miel ».

Il s’agit en quelque sorte d’utiliser le fil conducteur et fédérateur « apiculture/miel » comme moteur pour améliorer l’environnement et la nature de Saint-Léger.

Le premier axe s’appuiera sur plusieurs moyens, à confirmer/affiner par un Groupe « nature » à mettre en place, qui sera pilote du projet, avec l’aide du PN de Gaume :

* Connaissance plus précise du réseau écologique communal ;
* Mise en place de démarches de sensibilisation et d’éducation visant à la prise de conscience et à l’implication des citoyens ;
* Concrétisation d’un ensemble d’actions renforçant la biodiversité et/ou favorisant une prise de conscience des enjeux environnementaux. A titre d’exemples cités dans le cadre de l’élaboration du PCDR (à confirmer et structurer par le groupe Nature) :
	+ Création de jardins et vergers éducatifs dans les écoles ;
	+ Création et soutien aux jardins partagés ;
	+ Implantation de panneaux didactiques ;
	+ Apprentissage du jardinage bio ;
	+ Création de jardins au naturel chez les privés ;
	+ Installation de crapauducs ;
	+ Pose de nichoirs ;
	+ Poursuite de la sensibilisation des agriculteurs au 0 phyto (organisation de réunions, visites…).
* En particulier, réalisation d’actions visant le renforcement de la biodiversité favorable à la thématique « miel » de la Commune :
	+ Bandes fleuries en bordure des champs ;
	+ Choix de fleurs dont la floraison couvre toute la saison d’activité des abeilles ;
	+ Travail environnemental pour le renforcement de la pollinisation ;
	+ Amélioration des conditions de fleurissement (maintien et développement des haies, des vergers et promotion de fleurs locales reconnues par les abeilles) ;
	+ Projets spécifiques visant la préservation des abeilles sauvages.

Pour ce qui concerne le second axe relatif à l’apiculture, outre les actions favorables à la biodiversité ci-avant, il s’agira, sous réserve d’approfondissement et de confirmation, de :

* Réaliser un état des lieux de l’apiculture sur le territoire pour disposer d’une information de départ (nombre d’apiculteurs, production, volume de miel disponible, état sanitaire des ruches…) ;
* Réfléchir à la problématique des variétés d’abeilles, à l’opportunité de favoriser le recours à des abeilles locales, à la concurrence des abeilles avec les insectes sauvages ;
* Etudier la mise en place de partenariats apiculteurs/agriculteurs pour, par exemple, produire des miels spécifiques avec des ruches situées sur des terrains agricoles cultivés d’une certaine manière, avec des plantes particulières (idée de créer un label « *honey friendly* ») ;
* Soutenir et poursuivre le développement de la fête du miel annuelle ;
* Travailler sur la vente de miel : développer des points de vente voire la transformation du miel en d’autres produits ;
* Mieux informer les citoyens et leur permettre de s’approprier davantage la thématique ;
* Mieux mettre en avant cette identité spécifique à la commune par une communication adaptée et amplifiée.

Cette double dynamique, nature et apiculture, si elle s’avère suffisamment mobilisatrice et fructueuse, pourra se voir poursuivie et pérennisée dans le cadre de l’élaboration d’un Plan communal de développement de la Nature.

1. Justification du projet

D’apparence, la commune de Saint-Léger est une commune à la nature riche et omniprésente.

En réalité et en y regardant de plus près, le territoire présente deux visages :

* une nature « extraordinaire » bien présente en forêt, dans les anciens sites d’extraction de sable, dans les fonds de vallée ou bien encore dans l’enceinte du camp militaire de Lagland. Elle est peu visible et accessible et fait l’objet de diverses mesures de protection (Natura 2000, réserve naturelle…) ;
* selon les conclusions de la phase de consultation, une nature ordinaire assez pauvre dans les villages et dans la zone agricole entourant ceux-ci.

La pauvreté de cette nature ordinaire, problématique par elle-même selon les habitants et la CLDR, est aussi dommageable et même incohérente avec la dynamique « Saint-Léger – commune du Miel » puisqu’elle n’est pas favorable aux insectes butineurs, dont les abeilles.

Améliorer la nature ordinaire sera donc favorable à la biodiversité du quotidien mais aussi à la dynamique apicole qui caractérise Saint-Léger, cette dernière étant par ailleurs à soutenir et amplifier encore, notamment dans la valorisation des produits issus du miel.

A Saint-Léger, plus qu’ailleurs, nature et apiculture riment ensemble. Naturapiculture, le titre choisi pour cette action, démontre ainsi l’étroitesse des liens qui unissent ces deux dimensions.

1. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement un objectif général *« un territoire qui reconsidère ces richesses »* et un objectif spécifique *« un territoire qui accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux »*.

Il contribue également à l’atteinte de deux objectifs spécifiques :

*« un territoire qui intègre les agriculteurs dans son défi »* par leur sensibilisation à la démarche 0 phyto, qui aura des effets bénéfiques sur l’environnement, la biodiversité et l’apiculture.

*« un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa »* en continuant, plus encore qu’aujourd’hui, à miser sur la thématique spécifique de l’apiculture et à se positionner comme « Commune du Miel ».

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

* + Saint-Léger en Transition (PI-1-004) ;
	+ Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
	+ Vers une forêt durable (PI-3-004) ;
	+ Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente (PM-3-006) ;
	+ Création d'un parcours-détente en forêt (PM-3-009).
1. Impacts du projet sur le développement durable

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable** | **Social et culturel** | **Environnement** | **Économique**  |
| Le projet présente des impacts positifs au niveau de la dimension sociale, en créant une dynamique mobilisatrice autour de la nature et de l’apiculture, susceptible d’intéresser tous les habitants, les écoles, les différentes structures et associations présentes sur le territoire.Le projet aura un impact fort sur l’environnement puisque sa finalité est l’amélioration la biodiversité et de l’environnement sur la Commune.Il aura aussi un impact économique et touristique grâce aux activités autour de la dynamique du miel (événements, vente de produits, participation des commerces…) | ++ | +++ | ++ |

1. Localisation et statut

Actions sur tout le territoire communal.

1. Parties prenantes, porteurs de projet
* Porteur de projet : Groupe nature (initié par la Commune de Saint-Léger)
* Parties prenantes : Commune de Saint-Léger (soutien à la dynamique), rucher-école, apiculteurs, cercle horticole, SI, Parc naturel de Gaume, habitants, agriculteurs, écoles, Petit Loucet, toutes associations intéressées.
1. Programme de réalisation
* Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet immatériel de lot 1, priorité 5

* + Pas de préalable nécessaire : dynamique citoyenne à initier
	+ Projet mobilisateur, permettant de coupler deux dimensions fortes et spécifiques à Saint-Léger : la nature ordinaire et la dynamique liée à l’apiculture et au miel.
	+ Effet levier potentiellement important sur la vie locale et associative (fil conducteur possible pour des actions en matière de culture, d’animations scolaires, d’actions intergénérationnelles…).
* État du dossier

Saint-Léger mène déjà différentes actions en faveur de la nature, mais sans qu’un réel fil conducteur se dégage : commune maya, fauchage tardif des bords de route, participation à la dynamique du Parc naturel de Gaume…

Saint-Léger est aujourd’hui (re)connue comme « Commune du Miel ». Se greffent à ce titre différentes actions comme l’existence de longue date d’un rucher-école, des actions en partenariat avec les écoles (ex : ruches décorées), un parcours du miel avec panneaux explicatifs et, en point d’orgue, la fête annuelle du miel. Ces actions demandent à être soutenues, amplifiées et pérennisées, pour que ce titre de « Commune du Miel » soit notamment davantage porteur de retombées locales.

* Programme des travaux

Sans objet

* Planification

Début du projet en 2019

Objectif de pérennisation.

* Démarches administratives à réaliser
* Obtention d’éventuelles autorisations pour l’organisation et la mise en œuvre des mesures concrètes qui seront décidées.
* Éléments à mettre en place pour assurer la pérennité de l’action
* Structuration du groupe nature pour garantir sa persistance ;
* Mise en place d’un PCDN si la dynamique initiale s’avère suffisamment solide, avec soutien communal (part de personnel affecté au minimum au suivi administratif du PCDN) ;
* Mise au point d’un plan de gestion des espaces aménagés en faveur de la nature.
1. Estimation globale du coût

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Estimation globale du coût | Montant | Sources de financement |
| Fonctionnement du GT NatureActions favorables à la nature et à l’apiculture | 1000€/an5000€/an | Commune ?Subsides à solliciter (RW, DNF,…) |

Projet rémunérateur : partiellement (activités en lien avec le miel)

1. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)
* Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé de l’indicateur** | **Valeur cible** | **Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)** |
| Nombre de groupes d’action structurés mis en place (nature) | 1 | PV de réunions |
| Nombre réunions de travail du GT sur les années 2019 à 2021 | 9 |  |
| Nombre d’actions favorables à la nature concrétisées sur les années 2019 à 2021 | 9 | Listing tenu à jour par le GT Nature |
| Nombre d’actions en lien avec l’apiculture et le miel organisées sur les années 2019 à 2021 | 9 | Listing tenu à jour par le GT nature |

* Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé de l’indicateur** | **Valeur cible** | **Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)** |
| Elaboration d’un PCDN | 1 | Délibération communale approuvant le PCDN |
| Augmentation de la production de miel | +5% en 5 ans par rapport à l’état des lieux initial | Enquête auprès des producteurs identifiés. |